



RENTES GENEVOISES

VERSEMENT ANTICIPÉ POUR L'ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT POLICE DE PRÉVOYANCE LIÉE

N° police :

Nom :

N°AVS :

Prénom :

État Civil :

Date de naissance :

Depuis le

Adresse :

NPA / Ville :

Téléphone :

Pays :

Courriel :

Je, soussigné-e, demande aux Rentes Genevoises, de rembourser en espèces le montant de ma créance selon l'Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3).

Je confirme que le retrait anticipé ne sera utilisé que pour le financement de mon logement principal.

Montant de la prestation : totale
 partielle : CHF

- Les paiements sont effectués en CHF uniquement et par virement bancaire ou postal uniquement
- Le prélèvement n'est possible que jusqu'à 3 ans avant l'âge ordinaire de la retraite (hommes 62 ans, femmes 61 ans)
- Un tel versement ne peut être demandé que tous les cinq ans

Désignation précise de l'objet

N° de parcelle :

Adresse :

NPA / Ville :

Pays :

Utilisation des fonds (cochez ce qui convient) Documents à fournir aux Rentes Genevoises

Amortissement dette hypothécaire

- Relevé actuel du registre foncier (cadastre) en Suisse
- Confirmation bancaire concernant l'utilisation du prélèvement, à savoir résidence principale exclusivement
- Contrat de dette hypothécaire
- Attestation de domicile (à joindre uniquement si amortissement dette hypothécaire à l'étranger)

Société coopérative d'habitation

- Bail à loyer (copie)
- Règlement de la société coopérative
- Confirmation écrite de la société coopérative concernant l'utilisation du prélèvement, à savoir résidence principale exclusivement

Construction / Achat en Suisse ou à l'étranger

- Contrat d'achat définitif certifié conforme par un notaire (copie)
- Permis de construction (copie)
- Contrat d'entreprise/architecte (copie)
- Confirmation bancaire ou du notaire concernant l'utilisation du prélèvement, (résidence principale)

Autres documents à fournir aux Rentes Genevoises

- La police de prévoyance liée originale
- Copie de votre pièce d'identité officielle non échue avec photo et signature lisibles, si vous êtes marié-e également celle de votre conjoint-e ou de votre partenaire
- Copie du livret de famille pour les personnes mariées/séparées ou du contrat de partenariat
- Pour les personnes célibataires/divorcées, joindre un certificat d'état civil récent (maximum 1 mois)

Adresse de paiement

créancier hypothécaire

notaire

Nom et adresse bancaire ou postale :

IBAN :

BIC/SWIFT :

Signature-s

Je/nous déclare/déclarons que les renseignements, de même que les pièces fournies, sont véridiques et complets.

Lieu et date :

Signature de l'assuré-e*

Lieu et date :

Signature du conjoint-e*
ou partenaire enregistré-e*

* La signature de l'assuré-e **et** du conjoint-e ou du partenaire enregistré-e (Loi sur le Partenariat (Lpart)) sont indispensables pour le paiement selon l'article 3, alinéas 3 et 6 de l'Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3). Cette obligation s'applique également pour les personnes séparées, en instance de divorce ou de dissolution judiciaire du partenariat enregistré (Lpart). Le/les signataire-s doit/doivent se présenter au siège des Rentes Genevoises avec une pièce justificative officielle non échue comportant photo et signature lisibles. En cas d'absence d'un signataire, la signature doit être certifiée conforme (signature légalisée) par un notaire ou par une Administration étatique.